



République Française  
Département du Var  
Commune de Plan d'Aups Sainte Baume

**CONSEIL MUNICIPAL - PROCES VERBAL**



## REUNION DU 26 JUILLET 2016 DU CONSEIL MUNICIPAL

**Présidée par Monsieur Gilles RASTELLO, Maire**

\*\*\*\*\*

**Présents** : Gilles RASTELLO, Brigitte ALZEAL, Jean-Charles AGATI, Valérie LOFDAHL, Patrice MONTIEL, Joëlle RICARDON, Jérôme CARTERI, Nathalie AUDOUARD, Jean PAPERÀ, Paulette ROLAND, Serge SENABRE, Gisèle BRESSANO.

**Représentés** : Annick DESCHAMP représentée par Gilles RASTELLO, Alain PERRINEL représenté par Brigitte ALZEAL, Virginie LAURENTI représentée par Paulette ROLAND.

**Absents** : Vincent MARTINEZ, Elisabeth AGLIARDI, Elie LACROIX, José AGUILAR.

Monsieur Jérôme CARTERI est arrivé à 19 h 16 et a donc pris part au vote à partir de la délibération 054.16 - Autorisation à donner à Monsieur le Maire afin de solliciter les subventions pour la création d'un lieu de mémoire sur le site du Corbusier et l'installation de l'antenne du Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (C.I.A.P) de la Provence Verte et du Musée du Compagnonnage

La séance est ouverte à 19 H 03

Madame Joëlle RICARDON a été nommée Secrétaire de Séance.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal son accord afin d'ajouter trois délibérations à l'ordre du jour :

- Autorisation à donner à Monsieur le Maire afin de signer le renouvellement de la convention de mise à disposition de l'Espace Jean BERTIN à l'association La Baumo Ensouleiado,

- Autorisation à donner à Monsieur le Maire afin de signer le renouvellement de la convention de gestion de la Bibliothèque par l'association La Baumo Ensouleiado,
- Autorisation à donner à Monsieur le Maire afin de renouveler la participation financière à l'Antenne de Justice et du Droit.

Ce qui est approuvé à l'UNANIMITE : 14 Voix POUR par le Conseil Municipal.

### **- ORDRE DU JOUR -**

**Délibération 053.16 – Autorisation à donner à Monsieur le Maire afin de solliciter les subventions pour la valorisation et l'extension du cimetière**

**Délibération 054.16 – Autorisation à donner à Monsieur le Maire afin de solliciter les subventions pour la création d'un lieu de mémoire sur le site du Corbusier et l'installation de l'antenne du Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (C.I.A.P) de la Provence Verte et du Musée du Compagnonnage**

**Délibération 055. 16 – Autorisation à donner à Monsieur le Maire afin de solliciter les subventions pour la création du dernier oratoire du chemin des Rois au Saint Pilon**

**Délibération 056. 16 – Autorisation à donner à Monsieur le Maire afin de signer l'avenant au contrat ODEL VAR pour l'encaissement direct de l'ALSH**

**Délibération 057. 16 – Attribution de la subvention à l'association « Collectif Citoyen »**

**Délibération 058. 16 – Recrutement d'Agents Recenseurs pour le recensement général de la population**

**Délibération 059. 16 – Autorisation à donner à Monsieur le Maire afin de signer la convention de mise à disposition de personnel**

**Délibération 060. 16 – Autorisation à donner à Monsieur le Maire afin de signer la convention tripartite d'autorisation de chasse sur les sites de la Brasque et de St Cassien**

**Délibération 061. 16 – Modification des statuts de la Communauté de Communes Sainte Baume Mont Aurélien**

**Délibération 062. 16 – Admission en non-valeur de titres de recettes des années 2007, 2008, 2009 et 2015 pour un montant total de 249,42 euros.**

**Délibération 063. 16 – Autorisation à donner à Monsieur le Maire afin de signer le renouvellement de la convention de mise à disposition de l'Espace Jean BERTIN à l'association La Baumo Ensouleiado**

**Délibération 064. 16 – Autorisation à donner à Monsieur le Maire afin de signer le renouvellement de la convention de gestion de la Bibliothèque par l'association La Baumo Ensouleiado**

**Délibération 065. 16 – Autorisation à donner à Monsieur le Maire afin de renouveler la participation financière à l'Antenne de Justice et du Droit**

### **Questions diverses**

\*\*\*\*\*

**Délibération 053.16 – Autorisation à donner à Monsieur le Maire afin de solliciter les subventions pour la valorisation et l'extension du cimetière**

Par délibérations en date du 6 Juin 2016 le Conseil Municipal a délibéré afin d'autoriser Monsieur le Maire à lancer la procédure d'agrandissement du cimetière et à acquérir le terrain appartenant à Mme Marie-Josée POLETTI.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions qui permettront de financer les études et l'élaboration du projet de valorisation et d'extension du cimetière.

Après en avoir délibéré à L'UNANIMITE, 14 Voix POUR, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions qui permettront de financer les études et l'élaboration du projet de valorisation et d'extension du cimetière.

**Délibération 054.16 – Autorisation à donner à Monsieur le Maire afin de solliciter les subventions pour la création d'un lieu de mémoire sur le site du Corbusier et l'installation de l'antenne du Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (C.I.A.P) de la Provence Verte et du Musée du Compagnonnage**

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions qui permettront la création d'un lieu de mémoire sur le site du Corbusier et l'installation de l'antenne du Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (C.I.A.P) de la Provence Verte et du Musée du Compagnonnage.

Après en avoir délibéré à l'UNANIMITE, 15 Voix POUR, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions qui permettront la création d'un lieu de mémoire sur le site du Corbusier et l'installation de l'antenne du Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (C.I.A.P) de la Provence Verte et du Musée du Compagnonnage.

**Délibération 055. 16 – Autorisation à donner à Monsieur le Maire afin de solliciter les subventions pour la création du dernier oratoire du chemin des Rois au Saint Pilon**

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions pour la création du dernier oratoire du chemin des Rois au Saint Pilon.

Après en avoir délibéré à l'UNANIMITE, 15 Voix POUR, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions pour la création du dernier oratoire du chemin des Rois au Saint Pilon.

**Délibération 056. 16 – Autorisation à donner à Monsieur le Maire afin de signer l'avenant au contrat ODEL VAR pour l'encaissement direct de l'ALSH**

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant au contrat ODEL VAR pour l'encaissement direct de l'ALSH.

Après en avoir délibéré à l'UNANIMITE, 15 Voix POUR, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant au contrat ODEL VAR pour l'encaissement direct de l'ALSH.

### Délibération 057. 16 – **Attribution de la subvention à l'association « Collectif Citoyen »**

L'Association « Collectif Citoyen » a déposé son budget mis à jour et la composition de son bureau.

La commission des associations s'est réunie et après étude du dossier propose au Conseil Municipal de délibérer afin d'attribuer une subvention d'un montant de 2 000 €.

Nous avons tous pu constater la dynamique de la manifestation « Les Festives ». Cette association devra remettre en Mairie, un compte rendu financier de l'action subventionnée.

Après en avoir délibéré à l'UNANIMITE, 15 Voix POUR, le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'association Collectif Citoyen une subvention d'un montant de 2 000 €.

Dit que la dépense sera imputée au compte 6574 du budget communal.

### Délibération 058. 16 – **Recrutement d'Agents Recenseurs pour le recensement général de la population**

Conformément aux directives de l'INSEE, notre commune doit effectuer en 2017 un recensement général de la population.

Afin de mener à bien ce recensement il est proposé au Conseil Municipal de délibérer afin d'autoriser Monsieur le Maire :

- à recruter 4 agents recenseurs,
- à désigner Mme REDORTIER comme coordonnateur de l'enquête,
- à désigner Mme ALZEAL comme coordonnateur de l'enquête suppléant,
- à fixer le montant de la feuille de logement à 0.56 € et du bulletin validé à 1.38 €,
- à fixer le forfait comprenant la formation et les frais de déplacement à 250 € par agent recenseur.

Après en avoir délibéré à l'UNANIMITE, 15 Voix POUR, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire :

- à recruter 4 agents recenseurs,
- à désigner Mme REDORTIER comme coordonnateur de l'enquête,
- à désigner Mme ALZEAL comme coordonnateur de l'enquête suppléant,
- à fixer le montant de la feuille de logement à 0.56 € et du bulletin validé à 1.38 €,
- à fixer le forfait comprenant la formation et les frais de déplacement à 250 € par agent recenseur.

Concernant, Mme REDORTIER, agent communal, elle pourra soit être déchargée d'une partie de ses fonctions et gardera sa rémunération habituelle, soit bénéficier de paiement d'heures supplémentaires ou bénéficier d'un repos compensateur.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice en cours.

#### **Délibération 059. 16 – Autorisation à donner à Monsieur le Maire afin de signer la convention de mise à disposition de personnel**

Il a été convenu entre notre commune et celle de Pourrières la possibilité de renouveler la convention de mise à disposition de personnel.

L'agent aura pour mission la gestion des Ressources humaines avec le suivi de l'établissement de la paye et de la comptabilité générale.

Après accord entre les deux communes de Plan d'Aups Ste Baume et de Pourrières pour prolonger la convention de mise à disposition de personnel et après accord de l'agent d'intervenir sur notre commune, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention pour une période de quatre mois, à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2016.

Après en avoir délibéré à l'UNANIMITE, 15 Voix POUR, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de personnel.

#### **Délibération 060. 16 – Autorisation à donner à Monsieur le Maire afin de signer la convention tripartite d'autorisation de chasse sur les sites de la Brasque et de St Cassien**

Une convention tripartite d'autorisation de chasse est envisagée entre le Conseil Départemental (Direction de l'Environnement), l'Association de Chasse de Plan

d'Aups Ste Baume et la Mairie sur les sites de la Brasque et de St Cassien (Espace Naturel Sensible).

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

Après en avoir délibéré à l'UNANIMITE, 15 Voix POUR, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention tripartite d'autorisation de chasse sur les sites de la Brasque et St Cassien (Espace Naturel Sensible).

### **Délibération 061. 16 – Modification des statuts de la Communauté de Communes Sainte Baume Mont Aurélien**

Monsieur Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que par délibération n°1383 du 02 juin 2016, le Conseil Communautaire a approuvé une modification des statuts de la Communauté de Communes.

Il rappelle que la Communauté de Communes Sainte Baume Mont Aurélien, le SIVED, la Communauté de Communes Cœur du Var, le Syndicat Mixte de la zone du Verdon et le Syndicat Mixte du Haut Var se sont associés par convention de groupement de commande, afin d'étudier et de développer une unité de collecte, de tri et de valorisation des déchets dénommée TECHNOVAR.

Il est apparu nécessaire que le projet TECHNOVAR, compte tenu de ses dimensions techniques, économiques et financières, soit porté par une personne publique morale de droit public, plutôt que porté par un groupement de commandes, sans personnalité morale.

Le choix s'est porté sur le recours à un syndicat mixte ayant au minimum la compétence « traitement » des déchets ménagers et assimilés au sens de l'article L.2224-13 du Code général des collectivités territoriales. Le portage du programme par un syndicat mixte permet d'assurer une meilleure légitimité et visibilité du projet par les administrés.

La Communauté de Communes ayant déjà délibéré par délibération du 28 janvier 2016 pour le transfert de la compétence « traitement » à un syndicat mixte, il convient aujourd'hui de délibérer sur le principe du transfert de la compétence « collecte » à un syndicat mixte, le transfert proprement dit relèvera des prérogatives du Conseil Communautaire.

Cette décision implique que la Communauté de Communes Saint-Baume Mont-Aurélien délibère dès à présent sur le principe suivant lequel l'adhésion à un syndicat mixte pour la collecte et le traitement des déchets des ménages et des déchets assimilés sera du ressort du Conseil Communautaire de la Commune, au visa de l'article L.5214-27 du Code général des collectivités territoriales.

Par conséquent, il est proposé d'approuver les nouveaux statuts de la Communauté de Communes Sainte Baume Mont Aurélien notamment pour la compétence obligatoire comme suit :

1-4 Elimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés : Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés sur le territoire communautaire :

- **Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes pourra décider de transférer la compétence collecte et traitement à un syndicat mixte.**

Vu l'Arrêté Préfectoral n° 341 2016-BCL en date du 17 mai 2016 portant modification des statuts de la Communauté de Communes.

Vu la délibération 1383 du 02 juin 2016 par lequel le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Sainte Baume Mont Aurélien a décidé à l'unanimité de modifier ses statuts.

Ouï cet exposé, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE, 15 Voix POUR,  
- d'APPROUVER ces nouveaux statuts et  
- de DEMANDER à Monsieur le Préfet de bien vouloir entériner par arrêté les nouveaux statuts de la Communauté de Communes Sainte Baume Mont Aurélien.

**Délibération 062. 16 – Admission en non-valeur de titres de recettes des années 2007, 2008, 2009 et 2015 pour un montant total de 249,42 euros.**

En vertu des dispositions réglementaires le recouvrement des créances relève de la compétence du comptable public. Il doit procéder aux diligences nécessaires à cette fin.

Lorsque les procédures engagées n'ont pu aboutir au paiement de ces créances, celles-ci sont déclarées irrécouvrables et font l'objet d'une écriture en perte comptabilisée à l'article « 6541 Créances admises en non-valeur » à l'appui de la décision du Conseil Municipal.

Sur proposition de Madame DEVAUX, la Trésorière de la commune, par courriers explicatifs du 10 mars 2014 et du 21 mars 2016, il est demandé au Conseil Municipal d'admettre en non-valeur quatre créances irrécouvrables constituées ainsi :

Nom	Année du titre	Montant	Motif
Mme ALMECIJA Christine	2009	60,80 €	Créance minime
M.FABRE Didier	2015	158,00 €	Créance irrécouvrable
M. et Mme NASSER Jamil	2008	4,00 €	Créance inférieure au seuil de poursuite
SDIS du Var	2007	26,62 €	Créance minime de 1998
<b>Total</b>		<b>249,42 €</b>	

Après en avoir délibéré à l'UNANIMITE, 15 Voix POUR, le Conseil Municipal décide d'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables ci-dessous :

Nom	Année du titre	Montant	Motif
Mme ALMECIJA Christine	2009	60,80 €	Créance minime
M.FABRE Didier	2015	158,00 €	Créance irrécouvrable
M. et Mme NASSER Jamil	2008	4,00 €	Créance inférieure au seuil de poursuite
SDIS du Var	2007	26,62 €	Créance minime de 1998
<b>Total</b>		<b>249,42 €</b>	

**Délibération 063. 16 – Autorisation à donner à Monsieur le Maire afin de signer le renouvellement de la convention de mise à disposition de l'Espace Jean BERTIN à l'association La Baumo Ensouleiado**

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer le renouvellement de la convention de mise à disposition de l'Espace Jean BERTIN à l'association La Baumo Ensouleiado.

Après en avoir délibéré à l'UNANIMITE, 15 Voix POUR, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le renouvellement de la convention de mise à disposition de l'Espace Jean BERTIN à l'association La Baumo Ensouleiado.

**Délibération 064. 16 – Autorisation à donner à Monsieur le Maire afin de signer le renouvellement de la convention de gestion de la Bibliothèque par l'association La Baumo Ensouleiado**

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer le renouvellement de la convention de gestion de la Bibliothèque par l'association La Baumo Ensouleiado.

Après en avoir délibéré à l'UNANIMITE, 15 Voix POUR, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le renouvellement de la convention de gestion de la Bibliothèque par l'association La Baumo Ensouleiado.

**Délibération 065. 16 – Autorisation à donner à Monsieur le Maire afin de renouveler la participation financière à l'Antenne de Justice et du Droit**

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à renouveler la participation financière à l'Antenne de Justice et du Droit de Saint Maximin la Ste Baume.

Cette participation financière est maintenue à un euro par an, par habitant.

Après en avoir délibéré à l'UNANIMITE, 15 Voix POUR, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à renouveler la participation financière, s'élevant à 1 € par an, par habitant, à l'Antenne de Justice et du Droit de Saint Maximin la Ste Baume.

**QUESTIONS DIVERSES :**

- Ou en sont les travaux de la salle des jeunes ?
- Transport en commun : Ne peut-on pas trouver une solution pour mettre en place une navette.

**PLUS RIEN N'ETANT A L'ORDRE DU JOUR, LA SEANCE EST LEVEE A 19 H 50.**

**La Secrétaire de Séance  
Mme Joëlle RICARDON**